



RÉPUBLIQUE FRAN

MAIRIE DE BERNES

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 095-219500584-20241105-2024_26_04-AR



N° 2024-26

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe l'avenant n°1 à la convention relative à l'occupation temporaire du domaine public pour un brasseur, avec M. MOUTON Mathieu-256 chemin du Calvaire-60 650 ONS EN BRAY, pour la journée du 21 novembre 2024.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 5/11/2024

Le Maire,

Olivier ANTY

Date de publication : 14 novembre 2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.*